

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

PROCES-VERBAL de la réunion du **CONSEIL MUNICIPAL** Séance du mercredi 05 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars, à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe DUJON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Sylviane BERNARD - Monsieur Marc DORIGNE - Madame Pauline FAVRE - Monsieur Jean-François LAMBERT - Madame Nicole LEBRETON - Madame Isabelle REBELO - Madame Hélène ROBIN - Monsieur Jean-Pierre VEAUUVY.

ETAIENT ABSENTS : Madame Agnès HERVOUET, Madame Diane ROBIN-BUNCZUK, Monsieur Anthony ROYER, excusés – Monsieur Brice ROBIN, Monsieur Jean-Claude PARISON

⇒ Monsieur Anthony ROYER a donné pouvoir à Marc DORIGNE

⇒ Madame Diane ROBIN-BUNCZUK a donné pouvoir à Madame Pauline FAVRE

=====

Date de la convocation : 26 Février 2025

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 Janvier 2025**
2. **Décisions du maire**
3. **Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2024**
4. **Budget communal 2024** :
 1. **Délibération relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2024**
 2. **Délibération relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2024**
5. **Délibération autorisant le maire à engager et liquider les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024**
6. **Fixation des tarifs 2025**
7. **Demande de subvention au titre du FDSR 2025 pour la réfection d'une toiture**
8. **Information sur le projet de création d'une activité de futsal à la salle omnisport**
9. **Questions diverses** :
 - a) Avis sur le projet de réaménagement de la carrière de « La Pièce de Bergeresse »
 - b) Réouverture de la boulangerie
 - c) Projet de parc photovoltaïque sur la commune par la société ENOE
 - d) Date de réunion de la commission finances pour préparation du budget primitif 2025
 - e) Date de la prochaine réunion de conseil municipal

Est désignée secrétaire de séance : Madame Isabelle REBELO

Monsieur le Maire demande que le point 9c soit ajouté à l'ordre du jour. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire propose que chaque délibération fasse l'objet d'un vote à bulletin secret ou à main levée selon les sujets. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Dossier n° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 JANVIER 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Dossier n° 2 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'ABILLY

Considérant, l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la délibération du conseil municipal n°20-06/05/20 en date du 29 mai 2020 permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

✓ **donne un compte-rendu des décisions prises, à savoir :**

DATE	OBJET	MONTANT TTC
31/01/2025	Surveillance des eaux des sanitaires du camping - INOVALYS	271.27 €
06/02/2025	Fourniture et pose de stores intérieurs à la boulangerie – FRED M. CONCEPT	2 123.03 €
10/02/2025	Réfection de la toiture de l'annexe du logement locatif « studio du presbytère » - Ets TARDY	16 578.39 €

DOSSIER N°3 – ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS – Délib. n° 06-03/03-2025

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'art. L. 2123-24-1-1 du Code Général des collectivités territoriales, il revient aux collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil au titre de tout mandat ou de toute fonction, exercés en leur sein d'une part, et d'autre part au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, au sein d'une société d'économie mixte / société publique locale.

Monsieur le Maire présente cet état pour l'année 2024 :

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

	Nature des indemnités annuelles - Commune d'Abilly			Total des indemnités brutes annuelles
	Indemnité de fonction brute	Remboursement de frais (kilométrique, repas, séjour, etc.)	Avantage en nature	
DUJON Christophe	21 210.24 €			21 210.24 €
VEAUVY Jean-Pierre	8 138.76 €			8 138.76 €
ROBIN Hélène	8 138.76 €			8 138.76 €
REBELO Isabelle	4 932.60 €			4 932.60 €
BERNARD Sylviane	4 281.48 €			4 281.48 €
DORIGNE Marc	1 075.20 €			1 075.20 €
HERVOUET Agnès	1 075.20 €			1 075.20 €
ROBIN Brice	0.00 €			0.00 €
ROYER Anthony	1 075.20 €			1 075.20 €
ROBIN-BUNCZUK Diane	1 075.20 €			1 075.20 €
FAVRE Pauline	1 075.20 €			1 075.20 €
PARISON Jean-Claude	0.00 €			0.00 €
LAMBERT Jean-François	1 075.20 €			1 075.20 €
LEBRETON Nicole	1 075.20 €			1 075.20 €
TOTAL	54 228.24 €	0.00 €	0.00 €	54 228.24 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **PREND ACTE** de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres au titre de l'année 2024.

DOSSIER N°4 – BUDGET COMMUNAL 2024

A/ Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Délib. n° 07-04/03-2025

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de substituer le Compte Financier Unique au compte administratif et au compte de gestion à partir de l'exercice budgétaire et comptable 2024.

Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur le rapport de présentation du C.F.U. présenté pour 2024.

Monsieur le Maire rappelle que lors des séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président, doyen de l'assemblée. Le maire peut assister aux débats, mais il doit se retirer au moment du vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la décision du maire n°20/2024 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Vu la convention relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire du 16 octobre 2024, et son avenant du 15 octobre 2019 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune d'Abilly ;

Vu le CFU 2024 de la commune d'Abilly ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée et désigné Madame Nicole LEBRETON ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

Commune d'ABILLY - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	602 435,63	964 900,00	1 567 335,63
	Recettes réalisées (1)	B	458 787,40	1 009 561,17	1 468 348,57
	Restes à réaliser	C	900,00	0,00	900,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	414 376,84	1 143 279,77	1 557 656,61
	Dépenses réalisées (1)	E	378 916,34	917 646,03	1 296 562,37
	Restes à réaliser	F	2 500,00	0,00	2 500,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	79 871,06	91 915,14	171 786,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-188 058,79	178 379,77	-9 679,02
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-108 187,73	270 294,91	162 107,18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 600,00	0,00	-1 600,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-109 787,73	270 294,91	160 507,18

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 10 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- APPROUVE le CFU 2024 de la commune d'Abilly
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

B/ Affectation du résultat de l'exercice 2024 – Délib. n°08-04/03-2025

Le conseil municipal, réunion sous la présidence de Monsieur Christophe DUJON, Maire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique 2024, ce jour,

- Constatant que le CFU 2024 présente, après reprise de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	270 294.91€
- un déficit cumulé d'investissement de :	108 187.73 €

Après en avoir délibéré, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :
 - Au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement : 109 787.73 €
 Solde disponible : affectation complémentaire au 1068.
 - Affectation complémentaire de l'excédent de fonctionnement reporté (002) 160 507.18 €

DOSSIER N° 5 – Délibération autorisant le maire à engager et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent – délib. n°09-05/03-2025

Monsieur le Maire rappelle l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 : 112 292.70 €
(hors chapitre 16 « remboursement de la dette »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de : 28 078.18 €

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Récapitulatif des dépenses d'investissement à ouvrir au BP 2025 au titre du 1/4 des investissements ouverts à l'exercice 2024

Objet	Tiers	Opération	Compte imputation	Montant des dépenses TTC engagées	Montant budgétaire
Facture situation définitive M.O. Relais de Touraine	ICC	88-Relais de Touraine	2313	216.00 €	180.00 €
Fourniture et pose de stores à la boulangerie	Fred M. Concept	90-Boulangerie	21352	1 710.00 €	1 710.00 €
Fourniture et pose de 4 cave-urnes	Pompes funèbres SANTIER	72-Cimetière	21316	1 920.00 €	1 920.00 €
Aménagement de la cuisine collective du camping + mobilier extérieur mobilhomes	BRICOMARCHE	86-camping	2138	1 000.00 €	1 000.00 €
				4 846.00 €	4 810.00 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 10 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement listées ci-dessus jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.

DOSSIER N° 6 – FIXATION DES TARIFS 2025

a) Tarifs du cimetière – Délib. n° 10-06/023-2020

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des concessions du cimetière actuellement en vigueur :

CIMETIERE - TARIFS DES CONCESSIONS 2024			
TYPE DE CONCESSION	ADULTES	ENFANTS	
Concession 15 ans	80.00 €	35.00 €	
Concession 30 ans	180.00 €	60.00 €	
Concession 50 ans	250.00 €	90.00 €	
CONCESSION URNES COLOMBARIUM	FORMAT	15 ANS	30 ANS
COLOMBARIUM	3 urnes par cases	425.00 €	625.00 €
CAVEAU URNE	4 urnes par cases	200.00 €	280.00 €
DISPERSION DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR		50.00 €	

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- ✓ DECIDE de maintenir à l'identique les tarifs du cimetière pour l'année 2025 :

CIMETIERE - TARIFS DES CONCESSIONS 2025			
TYPE DE CONCESSION	ADULTES	ENFANTS	
Concession 15 ans	80.00 €	35.00 €	
Concession 30 ans	180.00 €	60.00 €	
Concession 50 ans	250.00 €	90.00 €	
CONCESSION URNES COLOMBARIUM	FORMAT	15 ANS	30 ANS
COLOMBARIUM	3 urnes par cases	425.00 €	625.00 €
CAVEAU URNE	4 urnes par cases	200.00 €	280.00 €
DISPERSION DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR		50.00 €	

b) Tarifs de location des salles – Délib. n° 11-06/03-2025

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location des salles communales actuellement en vigueur :

2024	
LOCATION SALLES	TARIFS
LOCATION SALLE DES FETES	
Banquet ou mariage :	
Personnes hors commune	300.00
Personne de la commune	150.00
Chauffage	80.00
Climatisation	50.00
Sonorisation	40.00
Caution vidéo-projecteur	200.00
Caution	600.00
Caution ménage	150.00
<i>Nota : Associations communales :</i>	
<i>Location gratuite</i>	

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE	
Personnes hors commune	170.00
Personnes hors commune-période hiver	190.00
Personnes de la commune	90.00
Personnes de la commune hiver	100.00
Réunion, vin d'honneur	50.00
Sonorisation	30.00
Jardin Octave DUTERNE-personnes de la commune	Gratuit
Jardin Octave DUTERNE-personnes hors commune	20.00
Cauti on	300.00
Cauti on ménage	150.00
<i>Salle offerte gratuitement à toutes les associations communales</i>	
LOCATION DE LA HALLE SIMONE VEIL	
Cauti on	40.00
	200.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- ✓ **DECIDE** de fixer les tarifs de location des salles communales comme suit à compter du 1^{er} avril 2025

Tarifs au 01/04/2025	
LOCATION SALLES	TARIFS
LOCATION SALLE DES FETES	
Banquet ou mariage :	
Personnes hors commune	350.00
Personne de la commune	150.00
Chauffage	80.00
Climatisation	50.00
Sonorisation	40.00
Cauti on vidéo-projecteur	200.00
Cauti on	800.00
Cauti on ménage	300.00
<i>Nota : Associations communales :</i>	
<i>Location gratuite</i>	
LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE	
Personnes hors commune	180.00
Personnes hors commune-période hiver	200.00
Personnes de la commune	90.00
Personnes de la commune hiver	100.00
Réunion, vin d'honneur	50.00
Sonorisation	30.00
Jardin Octave DUTERNE-personnes de la commune	Gratuit
Jardin Octave DUTERNE-personnes hors commune	20.00
Cauti on	400.00
Cauti on ménage	200.00
<i>Salle offerte gratuitement à toutes les associations communales</i>	
LOCATION DE LA HALLE SIMONE VEIL	
Cauti on	40.00
	200.00

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

c) Tarifs de location du Petit Théâtre – Délib. n° 12-06/03-2025

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location du Petit Théâtre actuellement en vigueur :

TARIF - LOCATION DU "PETIT THEATRE"	
Salle seule - 1 soirée - personne de la commune	70.00 €
salle seule - 1 soirée - hors commune	100.00 €
salle seule - week-end	150.00 €
salle seule - la semaine	500.00 €
salle avec son et lumière - 1 soirée	150.00 €
salle avec son et lumière - week-end	200.00 €
salle avec son et lumière - la semaine	600.00 €
caution avec sonorisation	800.00 €
caution sans sonorisation	500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- ✓ DECIDE de maintenir à l'identique les tarifs de location du Petit Théâtre pour l'année 2025

d) Tarifs des locations sur le camping – Délib. n° 13-06/03-2025

Monsieur le Maire rappelle les tarifs du camping actuellement en vigueur :

CAMPING MUNICIPAL	TARIF à la journée	GROUPEs (Centres de Loisirs et Centres Aérés)		
Emplacement	2.00 €	réduction de 50 %		
Adulte	2.50 €	réduction de 50 %		
Enfant de - 7 ans	1.00 €	réduction de 50 %		
Branchement électrique	2.00 €	réduction de 50 %		
Forfait camping car	8.00 €			
Taxe de séjour par j et par pers.	0.22 €			
Garage mort	2.00 €			
LOCATIONS SAISONNIERES SUR LE CAMPING	Nuitée	Week-end	Moyenne saison du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 31/10	Pleine saison du 01/07 au 31/8
			Semaine	Semaine
Mobilhomes "Claise" et "Angela"	35.00 €	60.00 €	150.00 €	210.00 €
Mobilhome "Marie-Jeanne"	40.00 €	70.00 €	180.00 €	250.00 €

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- ✓ DECIDE de maintenir à l'identique les tarifs de location du camping pour l'année 2025 :

CAMPING MUNICIPAL	TARIF à la journée	GROUPE (Centres de Loisirs et Centres Aérés)		
Emplacement	2.00 €	réduction de 50 %		
Adulte	2.50 €	réduction de 50 %		
Enfant de - 7 ans	1.00 €	réduction de 50 %		
Branchement électrique	2.00 €	réduction de 50 %		
Forfait camping car	8.00 €			
Taxe de séjour par j et par pers.	0.22 €			
Garage mort	2.00 €			
LOCATIONS SAISONNIERES SUR LE CAMPING	Nuitée	Week-end	Moyenne saison du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 31/10	Pleine saison du 01/07 au 31/8
			Semaine	Semaine
Mobilhomes "Claise" et "Angela"	35.00 €	60.00 €	150.00 €	210.00 €
Mobilhome "Marie-Jeanne"	40.00 €	70.00 €	180.00 €	250.00 €

e) Tarifs d'abonnement à la salle omnisport – Délib. n° 14-06/03-2025

Monsieur le Maire rappelle les tarifs d'abonnement à la salle omnisport actuellement en vigueur :

ABILLOIS					PERSONNES EXTERIEURES COMMUNE				
	- 16 ans	16 à 25 ans	Adulte	Couples		- 16 ans	16 à 25 ans	Adulte	Couples
Tennis extérieur	accès libre et gratuit				Tennis extérieur	accès libre et gratuit			
Terrain de sport Intérieur					Terrain de sport Intérieur				
Année	22.00 €	30.00 €	70.00 €	112.00 €	Année	37.00 €	52.00 €	111.00 €	167.00 €
Semestre	16.00 €	22.00 €	47.00 €	70.00 €	Semestre	25.00 €	37.00 €	70.00 €	118.00 €
Heure	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	Heure	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €
Musculation					Musculation				
Année		65.00 €	95.00 €	140.00 €	Année		95.00 €	155.00 €	225.00 €
Semestre	--	40.00 €	70.00 €	95.00 €	Semestre	--	60.00 €	110.00 €	145.00 €
Trimestre	--	23.00 €	55.00 €	65.00 €	Trimestre	--	45.00 €	90.00 €	110.00 €
Mois	--	15.00 €	30.00 €	40.00 €	Mois	--	25.00 €	55.00 €	70.00 €
Facturation du renouvellement de carte en cas de perte en cours de validité d'abonnement : 15 €									

Il est décidé de maintenir à l'identique les tarifs d'abonnement pour 2025, et de supprimer la possibilité de louer le terrain de sport intérieur pour les personnes extérieures à la commune.

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- ✓ **DECIDE de fixer les tarifs d'abonnement à la salle omnisport comme suit à compter du 1^{er} avril 2025 :**

TARIFS SALLE OMNISPORTS à compter du 1er avril 2025									
ABILLOIS					PERSONNES EXTERIEURES COMMUNE				
	- 16 ans	16 à 25 ans	Adulte	Couples		- 16 ans	16 à 25 ans	Adulte	Couples
Tennis extérieur	accès libre et gratuit				Tennis extérieur	accès libre et gratuit			
Terrain de sport intérieur					Terrain de sport intérieur				
Année	22.00 €	30.00 €	70.00 €	112.00 €	Année	37.00 €	52.00 €	111.00 €	167.00 €
Semestre	16.00 €	22.00 €	47.00 €	70.00 €	Semestre	25.00 €	37.00 €	70.00 €	118.00 €
Heure	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	Heure				
Musculation					Musculation				
Année		65.00 €	95.00 €	140.00 €	Année		95.00 €	155.00 €	225.00 €
Semestre	-	40.00 €	70.00 €	95.00 €	Semestre	-	60.00 €	110.00 €	145.00 €
Trimestre	-	23.00 €	55.00 €	65.00 €	Trimestre	-	45.00 €	90.00 €	110.00 €
Mois	-	15.00 €	30.00 €	40.00 €	Mois	-	25.00 €	55.00 €	70.00 €
Facturation du renouvellement de carte en cas de perte en cours de validité d'abonnement : 15 €									

- f) **Loyers des logements communaux – délib. n° 15-06/03-2025**

Monsieur le Maire rappelle le montant des loyers des logements des communaux actuellement en vigueur :

LOCATAIRES	Adresse du Logement	Date du bail	LOYER
BERGEAULT Pascal	Logt du Presbytère	1er mai	350.00
CARTIER Alicia	Studio - Rue Rabelais	1er novembre	232.00
DIZIER Sylvie	Logt Ecole - Rue Rabelais	1er septembre	297.00
RAPAGNETTA Béatrice	Logt Ecole - Rue des Moulins	1er juin	422.00
DAOUD Françoise	Logt Poste - Rue du Commerce	1er décembre	488.00
DUPONT Eric	Logt Garderie - Rue Rabelais	1er décembre	364.00
MOREAU Patrice	Studio - place de la Mairie	1er juillet	290.00 *
* dont 80 € de provision sur charges			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- ✓ **DECIDE de maintenir à l'identique le montant des loyers des logements communaux pour l'année 2025**

- g) **Redevance d'occupation du domaine public pour le distributeur de pizzas – délib. n° 16-06/03-2025**

Monsieur le Maire rappelle le montant de la redevance mensuelle d'occupation du domaine public, fixée en 2022, pour le distributeur de pizza : 150 € + 80 € de charges d'électricité, soit un montant de 230 € par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- ✓ **DECIDE de maintenir à l'identique le montant de la redevance mensuelle d'occupation du domaine public facturé à Short Distr'eat pour le distributeur de pizzas, soit 150 € + 80 € de charges d'électricité**

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)**h) Tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire – délib. n° 17-06/03-2025**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de cantine et de garderie applicables à la rentrée scolaire de septembre 2024 :

Cantine :

Montant facturé par repas :

- 3.50 € par enfant

- 4.10 € par adulte

Garderie :

Tarif horaire : 1.80 €

Avec les plafonnements suivants :

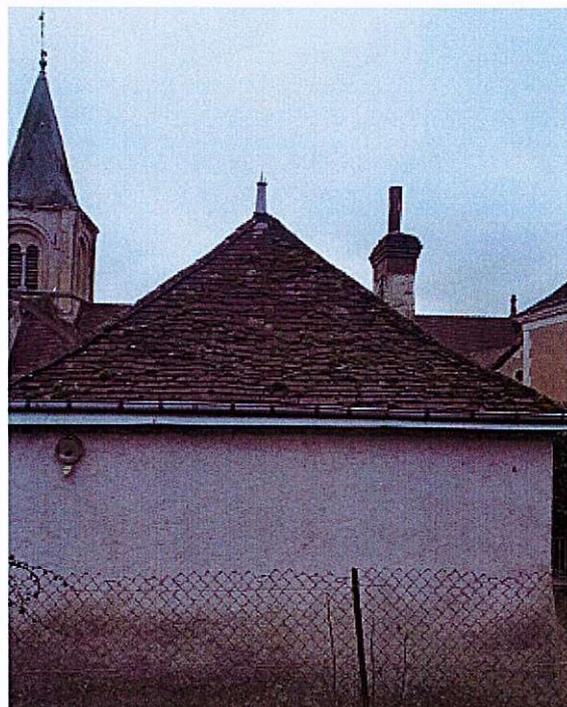
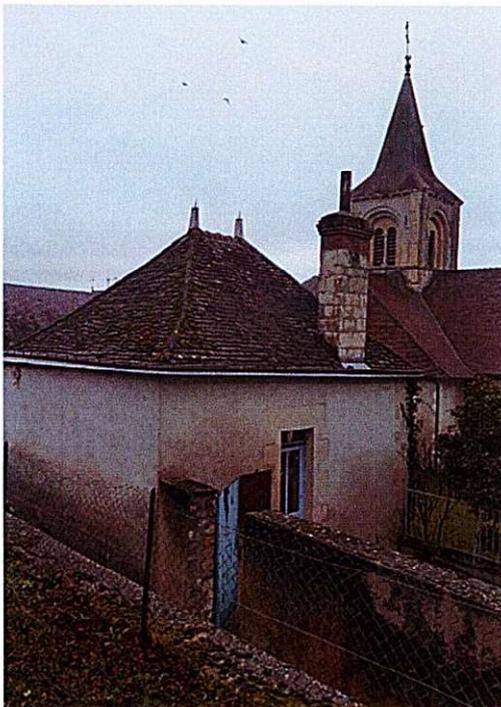
- Plafonnement de la facturation mensuelle à 80 € par enfant, pour un enfant
- Plafonnement de la facturation mensuelle à 60 € par enfant, pour deux enfants
- Plafonnement de la facturation mensuelle à 50 € par enfant, pour trois enfants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- ✓ DECIDE de maintenir ces tarifs à l'identique

DOSSIER N° 7 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDSR « Socle » 2025 POUR LA REFECTION D'UNE TOITURE – Délib. n° 18-07/03-2025

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre du départ du locataire du logement communal dit « studio du Presbytère » situé rue Rabelais, il a été constaté une forte dégradation de l'état de l'annexe du logement, provoqué par des infiltrations et fuites au niveau de la toiture.



Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Monsieur le maire informe que des devis de travaux de réfection de la toiture ont été demandés et la proposition commerciale des établissement TARDY a été retenue, pour un montant de 15 071.27 € HT.

Monsieur le maire indique que le projet peut faire l'objet d'une subvention au titre l'enveloppe annuelle « socle » 2025 du FDSR, d'un montant maximum de 50 % du montant hors taxes de l'opération.

Il propose de solliciter cette aide, selon le tableau de financement suivant :

Objet de la demande :	
Projet : réfection de la toiture d'un logement communal	
Montant du projet : 15 071.27 €HT	
Montant demandé : 7 535.63 €	

Plan de financement de l'opération :			
MODALITES FINANCIERES			
DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux lot 1 : mise en sécurité	2 418.43 €	FDSR "SOCLE"	7 535.64 €
Travaux lot 2 : couverture	10 991.82 €	Autofinancement	7 535.64 €
Travaux lot 3 : zinguerie	1 661.02 €		
TOTAL HT	15 071.27 €	TOTAL HT	15 071.27 €

Calendrier prévisionnel :

Date prévisionnelle de commencement : 01/09/2025

Date prévisionnelle d'achèvement : 20/09/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- APPROUVE le projet de réfection du toit du bâtiment
- APPROUVE le plan de financement de l'opération
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser une demande de subvention au titre du FDSR Socle 2025
- CHARGE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

Suite au départ du locataire, il serait opportun de réaliser un diagnostic DPE du logement ; en attendant la réalisation de travaux d'isolation énergétique, il est envisagé d'étudier la possibilité de louer ce logement en hébergement touristique.

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)**DOSSIER N° 8 – PROJET DE CREATION D'UNE ACTIVITE DE FUTSAL A LA SALLE DE SPORT**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle Rebelo, ajointe en charge des associations.

Madame Isabelle Rebelo indique avoir reçu en rendez-vous Monsieur Eric POUGEOIS, domicilié sur la commune de Chambon, ancien licencié de l'association « foot vétérans » d'Abilly, qui cherche un lieu pour créer une activité de futsal, et qui sollicite la possibilité d'utiliser la salle omnisport d'Abilly.

Lors d'un entretien en mairie le 7 février, Monsieur Eric POUGEOIS a présenté son projet : entraînements et matchs loisirs à Abilly, matchs de compétition dans la Vienne.

Pour pouvoir utiliser la salle de sport, Madame Isabelle Rebelo lui a proposé, soit de créer une association dont le siège social serait à Abilly, soit de se rapprocher du club des vétérans du foot d'Abilly.

Finalement, afin de pouvoir évoluer dans le championnat de la Vienne, Monsieur Eric POUGEOIS indique que le siège l'association sera dans la Vienne, l'objectif de l'association sera de recruter des sportifs locaux et des départements voisins pour une pratique conviviale et saine pour tous. Pour cette pratique sur la commune, l'association va se rapprocher de celle des vétérans du foot d'Abilly.

Pour leurs entraînements, Monsieur Eric POUGEOIS sollicite la mairie pour l'achat de deux buts amovibles. Ces matériels, propriété de la commune, resteraient au gymnase et pourraient également être utilisés par les autres associations.

Deux devis de fourniture de deux buts amovibles sont présentés :

Techni-contact : 2 173.75 € HT

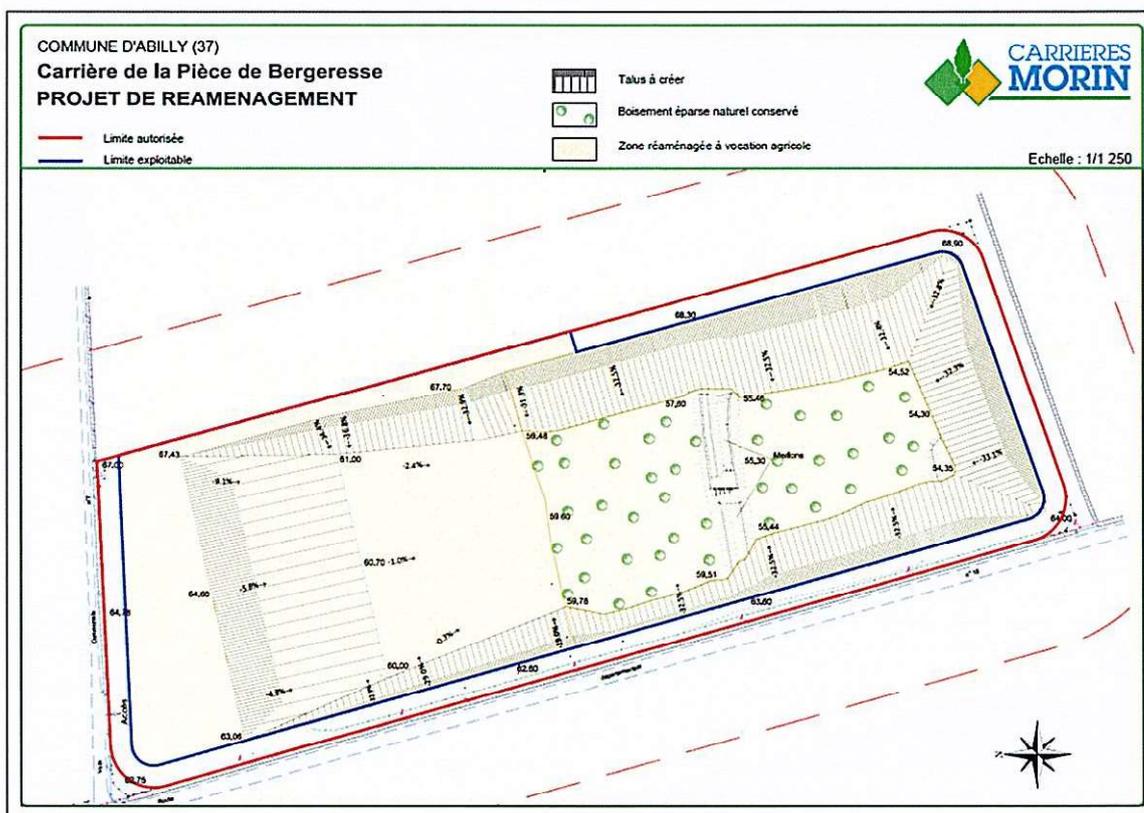
Kaso : 1 760 € HT + fixation 105 € HT + la paire de filets : 98 €HT, soit un total de 1 963.00 € HT

Il est décidé d'attendre l'avancée des démarches de création de l'association pour engager cette dépense, et d'étudier la possibilité de demander une subvention pour cet achat, auquel s'ajouterait l'investissement dans un nouveau tapis de course pour la salle de musculation.

DOSSIER N° 8 – QUESTIONS DIVERSES**a) Projet de réaménagement de la carrière « La Pièce de Bergeresse » :**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement de fin d'exploitation de la carrière de Bergeresse présenté lors d'une précédente réunion de conseil ; les carrières Morin proposent le projet ci-dessous et sollicitent l'avis du maire sur ce plan de principe, qui sera joint au dossier déposé à la préfecture.

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)



Le conseil municipal est d'accord pour émettre un avis favorable sur ce projet.

d) Réouverture de la boulangerie

La commune d'Abilly est ravie d'accueillir Solène et Florian, boulangers de la Celle-Saint-Avant, qui ouvriront un dépôt de pain et de pâtisseries à Abilly, à partir du lundi 10 mars 2025.

« Les Chouquettes d'Ambre » sera ouvert tous les matins de 7h30 à 13h00. Fermeture le mercredi. L'équipe municipale invite les abillois à leur réserver le meilleur accueil et souhaite une bonne installation aux nouveaux commerçants.

Les élus remercient l'épicerie du Relais de Touraine pour avoir assuré le dépôt de pain durant la période de transition.

L'épicerie continuera de proposer un dépôt de pain et de gourmandises les après-midis.

c) Présentation d'un projet d'implantation de parc agrivoltaïque par la société ENOE

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par la société ENOE sur une projet d'implantation d'une installation agrivoltaïque dans le secteur de Montgarni.

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

L'installation projetée :

27,6 ha

comme
la surface prévisionnelle
du Projet

14,450 MWc

comme
la puissance installée prévisionnelle
du Projet



noé. I

Vu la configuration de ce projet, notamment l'encerclement des habitations voisines, les problèmes de voisinage induits, la nécessité d'une nouvelle modification du PLU pour son implantation, alors que les projets ayant nécessité les deux modifications précédentes ne sont pas encore aboutis, l'incertitude quant aux capacités de raccordement électrique, le conseil municipal émet un avis défavorable sur ce projet.

- e) **Date de réunion de la commission finances et budget** : mercredi 19 Mars 2025
- f) **Date de la prochaine réunion du conseil municipal** : mercredi 26 mars 2025.

Date de la réunion de conseil municipal du mois d'avril : mercredi 23 avril 2025

Madame Hélène Robin suggère de lancer la réalisation d'un bulletin municipal. La commission « Communication et promotion d'Abilly » se réunira le 30 avril pour préparer ce bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Approuvé le 26 Mars 2025

La secrétaire de séance
Isabelle REBELO



Le Maire,
Christophe DUJON

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

LISTE DES DELIBERATIONS de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 05 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars, à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe DUJON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Sylviane BERNARD - Monsieur Marc DORIGNE - Madame Pauline FAVRE - Monsieur Jean-François LAMBERT - Madame Nicole LEBRETON - Madame Isabelle REBELO - Madame Hélène ROBIN - Monsieur Jean-Pierre VEAUUVY.

ETAIENT ABSENTS : Madame Agnès HERVOUET, Madame Diane ROBIN-BUNCZUK, Monsieur Anthony ROYER, excusés – Monsieur Brice ROBIN, Monsieur Jean-Claude PARISON

⇒ Monsieur Anthony ROYER a donné pouvoir à Marc DORIGNE

⇒ Madame Diane ROBIN-BUNCZUK a donné pouvoir à Madame Pauline FAVRE

Récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

OBJET	Références	Statut
Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 Janvier 2025	Dossier n° 1	Approuvée
Rapport des décisions prises par le Maire : Décision n°02/2025 : surveillance des eaux du camping, pour un montant de 271.27 €TTC, par la société INOVALYS Décision n° 03/2025 : fourniture et pose de stores intérieurs à la boulangerie, pour un montant de 2 123.03 TTC, par la société FRED M. CONCEPT, Décision n° 03/2025 : réfection de la toiture de l'annexe du logement communal locatif « studio du Presbytère », pour un montant de 16 578.39 €, par la société TARDY	Dossier n° 2	
Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2024	Délib. n° 06-03/03-2025	Approuvée
Budget communal 2024 A/ Délibération relative au vote du Compte Financier Unique 2024 B/ Délibération relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2024	Délib. n° 07-04/03-2025 Délib. n° 08-04/03-2025	Approuvée Approuvée
Délibération autorisant le maire à engager et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024	Délib. n° 09-05/03-2025	Approuvée
Tarifs 2025 : a) Cimetière : sans modification b) Salles communales : avec modifications c) Petit théâtre : sans modification d) Camping : sans modification e) Salle omnisport : sans modification f) Logements communaux : sans modification g) Redevance d'occupation du domaine public distributeur de pizza h) Tarifs de la cantine et de la garderie : sans modification	Délib. n° 10-06/03-2025 Délib. n° 11-06/03-2025 Délib. n° 12-06/03-2025 Délib. n° 13-06/03-2025 Délib. n° 14-06/03-2025 Délib. n° 15-06/03-2025 Délib. n° 16-06/03-2025 Délib. n° 17-06/03-2025	Approuvée Approuvée Approuvée Approuvée Approuvée Approuvée Approuvée Approuvée

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Demande de subvention au titre du FDSR « socle » 2025 pour la réfection d'une toiture	Délib. n° 18-07/03-2025	Approuvée
Information sur le projet de création d'une activité de futsal à la salle omnisport	Dossier n° 8	
Questions diverses : a. Avis sur le projet de réaménagement de la carrière de « La Pièce de Bergeresse » b. Réouverture de la boulangerie c. Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque par la société ENOE d. Date de réunion de la commission budget et finances pour préparation du BP 2025 e. Date de la prochaine réunion du conseil municipal	Dossier n° 9	

Fait à Abilly, le 05/03/2025

La secrétaire de séance,
Isabelle REBELO



Le Maire,
Christophe DUJON

